



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 040-214001554-20231009-231009H1455H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mercredi 04 octobre 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUCHE, Marine FOURGS, Marc VERNIER

Excusés :

Marie DURAN

Pouvoirs :

Stéphane SERE a donné pouvoir à M. GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

N° DEL20231009-002

VENTE D'UNE PARTIE DES BATIMENTS DARBO

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la délibération DEL20230526-003 portant vente d'un bien immobilier

Considérant l'acquisition des logements Route de la lande, en vue de rénover en particulier les logements occupés,

Considérant que la rénovation de ces logements est une charge financière non négligeable pour la commune,

Considérant que l'urgence est de rénover les logements déjà occupés,

Considérant la proposition d'acquisition formulée par contrat auprès de l'agence Capifrance le 5 mai 2023,

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune a reçu une offre d'achat d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



ARTICLE 1 -

L'autorisation de faire diviser la parcelle cadastrée section L numéro 257 par un géomètre

ARTICLE 2 -

La vente partielle (environ 600 mètres carrés) de la parcelle cadastrée

L257 1276 Rte de la lande d'une contenance de 4a 83ca

ARTICLE 3 -

L'autorisation à monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et authentifier cet acte en la
SCP PETGES, notaires à CASTETS (40260),

ARTICLE 4 -

L'autorisation à monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes pour la bonne
exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance
Chantal GARROUSSIA



Thierry GALLEA